

L'extension des noms de domaines sera strictement encadrée

Répondant aux risques de *cybersquatting* ou de parasitisme commercial des [futurs extensions de domaines](#), les dirigeants de l'Icann et de l'Afnic font une mise au point. Ce matin, l'organisation américaine à but non lucratif a donc démenti toute utilisation abusive de ces nouvelles extensions (genre .haine).

Si certains projetaient déjà l'[apparition de plusieurs millions d'extensions](#), la tendance est désormais à quelques milliers tout au plus. Loïc Damilaville, l'adjoint au directeur général de l'Afnic (Association Française pour le Nomage Internet en Coopération), nous en explique le principe : » *Il n'y aura pas d'exclusion à la base mais les critères de sélection seront relativement exigeants. N'importe qui ou n'importe quoi ne pourra pas s'improviser registre d'extension* « .

Certains de ces critères actuellement en cours de discussion au sommet de l'Icann jusqu'à ce jeudi seront notamment d'ordre financiers. Du coup, la bataille pour certains noms de domaines pourrait bien se jouer à coup de millions de dollars.

En effet, si les tarifs sont encore à définir, *l'International Herald Tribune* a jeté un pavé en **évaluant certains domaines de 25.000 à 250.000 euros**. Le principe des enchères (après 3 mois de négociations à l'amiable entre deux entreprises ou deux personnes) pour les extensions les plus demandées fera, à coup sûr des envieux... et des malheureux. Loïc Damilaville confirme : « *Certains noms comme le .science par exemple risquent de valoir très cher. On parlera de milliers voire de millions de dollars. Il y aura de grands enjeux économiques derrière* « . Des enjeux qui profiteront indirectement à l'Icann, commissionné sur chaque vente de noms ou d'extensions.

L'ICANN semble donc avoir prévu un système qui va lui permettre de conserver la main sur l'attribution des noms de domaines. Paul Twomey ajoute : » *Le demandeur devra montrer, entre autres, qu'il peut payer les frais de dossier, que son business model tient la route et qu'il a la capacité technique de gérer un registre...* « . Tout un programme.

Les candidatures pourront être déposées jusqu'à fin 2009. Quant aux créations réelles, elles ne devront apparaître qu'à l'horizon 2010. Histoire d'ici là d'économiser un peu.